

Parcoursup 2023 en 3 étapes

Début Nov. 2022 → Janv. 2023 Déc. Janv. 2023 Février Mars Avril Mai Juin Juillet Août Sept.

1

Début Nov. 2022 > Janvier 2023
je m'informe et découvre les formations

DÉBUT NOVEMBRE > JANVIER

- Je prépare mon projet d'orientation : je peux faire mes recherches sur le site [Terminales 2022-2023](#) et sur [Parcoursup.fr](#) pour consulter le moteur de recherche des formations.

Si je suis lycéen, j'échange avec mon professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et je participe à la 7^e semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

Si je suis étudiant et que je souhaite me réorienter, je me rapproche du service orientation de mon établissement qui peut m'accompagner dans mon projet et me proposer des solutions, y compris des réorientations en cours d'année.

DÉBUT DÉCEMBRE

Si je suis lycéen, je renseigne ma fiche de dialogue : le 1^{er} conseil de classe prend connaissance de mon projet d'orientation et formule des recommandations.

25 DÉCEMBRE

Ouverture du site d'information [Parcoursup.fr](#) :

- Je m'informe sur le fonctionnement de la procédure.
- Je consulte le moteur de recherche des formations disponibles en 2023. Plus de 21000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une fiche de présentation dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

Q&O Si je suis en situation de handicap, je dispose également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Je peux prendre contact avec lui pour consulter l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

18 Janvier > 8 Mars > 6 Avril 2023
je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier

TOUT AU LONG DU 2^e TRIMESTRE

• Je poursuis ma réflexion et je participe aux journées portes ouvertes des formations qui m'intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

Si je suis lycéen, je participe à la 2^e semaine de l'orientation dans mon lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner mon projet.

DU 18 JANVIER AU 8 MARS

- Je m'inscris sur [Parcoursup](#) pour créer mon dossier candidat.
- Je formule mes vœux et j'exprime ma motivation : jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations).
- Je peux également formuler 10 vœux supplémentaires pour des formations en apprentissage.



MERCREDI 8 MARS — Dernier jour pour formuler mes vœux

FÉVRIER-MARS

Si je suis lycéen, chaque voeu que je formule fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant les appréciations de mes professeurs et l'avril du chef d'établissement dans le cadre du 2^e conseil de classe.

JEUDI 6 AVRIL — Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux

Q&O Si je suis en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé invalidant, je peux renseigner dans mon dossier [Parcoursup](#) une fiche de liaison pour préciser mes besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'avalanche de mon dossier. Je pourrai ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter mon accès.

A savoir — Plus de 7500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour financement d'entre elles, je peux formuler des vœux tout au long de la procédure (pas de date limite). Je bénéficie d'un accompagnement pour trouver un employeur.

JEUDI 1^{er} JUIN — Début de la phase d'admission principale

- Je consulte dans mon dossier [Parcoursup](#) les réponses des formations que j'ai demandées.
- A partir du 1^{er} juin, je reçois les propositions d'admission (réponse oui ou non) au fur et à mesure et en continu.
- Je dois répondre obligatoirement à chaque proposition d'admission dans les délais indiqués dans mon dossier.

MI-JUIN 2023 — La phase d'admission complémentaire est ouverte

Les solutions si je n'ai pas reçu de proposition d'admission

DÈS LE 1^{er} JUIN 2023

Si je n'ai pas reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BT, BUT, classes prépa, IFSI, école, etc.) je peux demander un accompagnement individuel ou collectif dans mon lycée (sous-préfet du service orientation de mon établissement si je suis un étudiant et que je souhaite me réorienter) ou dans un centre d'information et d'orientation (CIO) pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

Q&O A partir du 1^{er} juin, les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent faire les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le nécessaire de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

MARDI 4 JUILLET

Résultats du baccalauréat.

Après les résultats du baccalauréat, dès que j'ai accepté définitivement une formation, je dois effectuer mon inscription administrative selon les modalités précisées dans mon dossier. C'est la dernière étape avant la rentrée.

JEUDI 13 JUILLET — Fin de la phase principale

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission dans le cadre de la phase principale.

DE MI-JUIN À MI-SEPTEMBRE 2023

La phase d'admission complémentaire me permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations [Parcoursup](#).

A PARTIR DU 1^{er} JUILLET 2023

Je peux solliciter depuis mon dossier un accompagnement personnelisé par la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de mon académie.

Cette commission étudie mon dossier et m'aide à trouver une formation au plus près de mon projet et en fonction des places disponibles.

*La réponse « Oui » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (niveau, niveau, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de concevoir ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.